

**PROGRAMME DE FORMATION : DE INFIRMIER**  
Parcours : 2024 – 2027

RNCP : 8940

Validité : 1 – 01 - 2025

**Public concerné** : Toute personne admise à l'issue de la sélection pour l'entrée en formation infirmière

**Modalités de sélection :**

**Formation initiale** : candidats issus de Parcoursup.

**Candidats en formation professionnelle continue** : Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat Infirmier les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale en France à la date d'inscription aux épreuves de sélection, (tout domaine confondu titulaires ou non du baccalauréat).

La sélection prévoit 2 épreuves :

Un entretien noté sur 20 points portant sur l'expérience professionnelle du candidat (Durée 20 min) : Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Une épreuve écrite constituée de 2 épreuves et notée sur 20 points :

- rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social

Durée : 30 min Notée sur 10 points

Elle permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leurs capacités à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

- calcul simple

Durée : 30 min Notée sur 10 points

Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

**Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.** Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40.

**Modalités et délais d'accès** : une session par an, sélection selon calendrier Parcoursup et sélection pour l'entrée en formation infirmière. L'inscription à l'université (UFR Santé de Besançon) conjointement à l'inscription administrative à l'IFMS est obligatoire chaque année pour être admis en formation.

**Tarifs:**

**Frais pédagogiques si prise en charge employeur** : 11,9417 €/ heure de formation montant Hors Taxes (Organisme non assujetti à la TVA)

1<sup>ère</sup> année : 10 449 € pour 875 h de théorie - 2<sup>ème</sup> année : 7 979 € pour 700 h de théorie - 3<sup>ème</sup> année : 5 873 € pour 525 h de théorie

**Frais d'inscription pour chaque année** : 175 € (tarif 2024) dont 92 € de frais universitaires

**Contribution à la Vie Etudiante et des campus** : 103 € (tarif 2024)

**Contact** : : [ifms@hnfc.fr](mailto:ifms@hnfc.fr) – 03 81 93 93 93

IFMS Nord Franche-Comté - 4 place Tharradin – Allée Thérèse Rastit – 25200 MONTBELIARD

**N° Siret** : 269 001 293 00225

**Directrice** : Laurence GANDON

**Responsable Pédagogique** : Christelle FAIVRE

**Responsable Apprenants** : Marie MICHAUD-MARET

**Accessibilité** : Etablissement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour tout aménagement de formation en lien avec une situation de handicap nous contacter pour étudier la faisabilité : [ifms.referenthandicap@hnfc.fr](mailto:ifms.referenthandicap@hnfc.fr)

Le référent handicap reçoit toute personne qui en fait la demande en lien avec une situation de handicap. Il recueille les documents utiles, conseille les aménagements à mettre en œuvre pour accompagner le parcours de formation en s'adjoignant les compétences d'experts le cas échéant. Il propose le plan d'aménagement pour validation à la directrice de l'IFMS. Les aménagements validés sont portés à connaissance des formateurs, intervenants, et tuteurs de stage afin de garantir leur mise en œuvre effective. Le référent handicap est un interlocuteur mobilisable tout au long du parcours de formation.

**Durée de la formation :** 3 années, soit 6 semestres de vingt semaines chacun équivalant à 4 200 heures décomposées comme suit :

- formation théorique de 2100 heures, sous la forme de cours magistraux (750h), travaux dirigés (1050h) et de travail personnel guidé (300h).
- formation clinique de 2100h, soit 60 semaines de stage.

#### Soit pour la première année :

1400 heures de formation, soit 2 semestres de vingt semaines équivalant à :

- formation théorique de 875 heures, sous la forme de cours magistraux (357 h), travaux dirigés (417 h) et de travail personnel guidé (101 h) en lien avec 5 domaines de formation.
- formation clinique en milieu professionnel 525 heures en 2 stages (5 semaines et 10 semaines)

#### Soit pour la seconde année :

1400 heures de formation, soit 2 semestres de vingt semaines équivalant à :

- formation théorique de 700 heures, sous la forme de cours magistraux (227 h), travaux dirigés (364 h) et de travail personnel guidé (109 h) en lien avec 5 domaines de formation.
- formation clinique en milieu professionnel 700 heures en 2 stages de 10 semaines chacun

#### Soit pour la troisième année :

1400 heures de formation, soit 2 semestres de vingt semaines équivalant à :

- formation théorique de 525 heures, sous la forme de cours magistraux (166 h), travaux dirigés (269 h) et de travail personnel guidé (90 h) en lien avec 5 domaines de formation.
- formation clinique en milieu professionnel 875 heures en 3 stages (10 semaines au semestre 5 et 15 semaines au semestre 6 en deux périodes de 7 et 8 semaines)

#### Finalités

L'équipe pédagogique accompagne l'étudiant à :

- s'adapter aux situations multiples, complexes et prendre en compte les besoins spécifiques de la population sur le territoire,
- s'adapter aux fonctionnements des différents établissements de soins,
- comprendre le cheminement de la prise en soins d'une personne, avec une ouverture nécessaire sur les réseaux de soins,
- trouver les informations nécessaires pour construire une base de connaissances et pour comprendre et agir en respectant la sécurité,
- adopter un comportement professionnel adapté en direction des personnes concernées,
- travailler avec de nombreux intervenants,
- prendre des décisions pertinentes dans des contextes complexes.

**Responsabiliser :** il s'agit d'engager l'étudiant à devenir un professionnel responsable, capable d'assumer ses rôles et choix et de se positionner de façon pertinente en tenant compte des aspects éthiques.

**Rendre autonome :** il s'agit, pour l'étudiant, d'être en capacité d'agir et interagir avec les autres et d'être co-acteur de son apprentissage.

**S'adapter :** il s'agit, pour l'étudiant, d'être en mesure d'agir et de réagir de façon pertinente dans des contextes de travail et de soins en évolution

**Développer une posture réflexive :** il s'agit pour l'étudiant d'être en capacité d'exercer sa réflexion dans les situations rencontrées, ceci concourant à accroître l'autonomisation et à développer la qualité de la prise en soins.

#### Objectifs

Les objectifs des unités d'enseignement et unités d'intégrations sont déclinés dans les plans d'organisation de la formation mis à disposition des étudiants.

#### Domaines de formation et répartition des 180 crédits européens

Le référentiel de formation est composé de 59 unités d'enseignement (UE) réparties en six champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions ;
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques de chacune des UE. Ces documents sont mis à la disposition des étudiants.

**Le référentiel de formation précise le lien entre les unités de formation et les compétences. Pour plus d'informations consulter les annexes III et VI (Portfolio) du Décret du 31 juillet 2009 relatif à la formation conduisant à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014**

#### Suivi pédagogique :

Le formateur référent du suivi pédagogique est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant. Il instaure avec lui une relation pédagogique en créant un climat de confiance pour amener l'étudiant à la réflexion, à développer une capacité d'écoute, de distanciation, de la

confiance en soi, d'auto questionnement et de travail en équipe. Il accompagne l'étudiant à dire, à faire, à analyser, à réfléchir, à reconnaître.

Dans le guidage, le formateur analyse le référentiel et la situation de l'étudiant pour suivre sa progression. Il vérifie ses acquis et propose des objectifs d'amélioration et des moyens pour les atteindre en tenant compte des difficultés de l'étudiant dans son apprentissage.

### Les travaux personnels guidés ou TPG :

Les travaux personnels guidés sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets, réalisent des travaux demandés ou encore rencontrent leur formateur et bénéficient d'entretiens de suivi pédagogique. Ces temps individuels sont guidés par les formateurs qui vérifient si les étudiants ont les capacités d'utiliser ces temps en autonomie ou ont besoin d'un encadrement de proximité.

### Matériel et accès à distance : plate-forme Teams et environnement numérique de travail UFR Santé

Les étudiants bénéficient d'un espace numérique de travail (UFR Santé Franche-Comté) avec adresse mail individuelle et accès aux cours Moodle et documents pédagogiques déposés par les formateurs. Ils peuvent déposer des documents à destination de l'équipe pédagogique (validations réalisées à distance, travaux préparatoires aux travaux dirigés).

Les étudiants ne disposant pas d'un ordinateur personnel peuvent venir à l'IFMS pour les temps de formation à distance ou emprunter un ordinateur à la bibliothèque universitaire (BU) dès l'obtention de leur carte étudiant, sur réservation.

L'accès à l'environnement numérique de travail et la procédure connexion Teams sont présentés en début d'année à l'ensemble des étudiants. Avant chaque cours en distanciel, un lien de connexion est envoyé aux étudiants.

### Formation clinique en milieu professionnel

S1 septembre à février 22 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			S2 février à fin août 30 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			S3 septembre à février 22 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			S4 février à fin août 30 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			S5 septembre à février 22 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			S6 février à juillet 22 semaines 20 semaines de formation 30 crédits		
S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V
5 s	15 s	2 s	10 s	10 s	10 s	10 s	10 s	2 s	10 s	10 s	10 s	10 s	10 s	2 s	15 s	5 s	2 s
Année 1						Année 2						Année 3					
I = Institut : 60 semaines.						S = Stages : 60 semaines.						V = Vacances : 28 semaines.					

**Quatre types de stages sont prévus**, ils sont représentatifs des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins :

- Soins de courte durée : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.
- Soins en santé mentale et en psychiatrie : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement.
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Le parcours de stage des étudiants comporte un stage minimum dans chacun des types de stage décrits ci-dessus.

L'affectation de stage est réalisée par l'IFMS en fonction du parcours scolaire et professionnel, des expériences antérieures, du statut en formation, du lieu de résidence et des compétences à développer. Un formateur référent des parcours de stage est garant de la conformité des parcours aux attendus du référentiel de formation et de l'équité de traitement entre les situations d'apprenants compte tenu des possibilités d'accueil des terrains de stage.

L'IFMS propose pour chacun des terrains de stage une charte d'encadrement et un accompagnement par le biais d'une visite de stage pouvant être organisée à l'initiative de l'élève, du tuteur ou de l'étudiant.

### Certification :

- Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :
  - 1° 120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;
    - Sciences contributives au métier infirmier : 42 ECTS
    - Sciences et rôles infirmiers : 66 ECTS
    - UE transversales : 12 ECTS
  - 2° 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation soit 150 crédits et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier. Les étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury régional du diplôme d'Etat sont autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation, la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé. Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont présentées à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

### Calendrier

La première année de formation se déroulera du lundi 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (sous réserve de validation des unités d'enseignements et stages)

La deuxième année de formation se déroulera du lundi 1 septembre 2025 au 3 juillet 2026 (sous réserve de validation des unités d'enseignements et stages)

La troisième année de formation se déroulera du lundi 24 août 2026 au 2 juillet 2027 (sous réserve de validation des unités d'enseignements et stages)

Les dates de rentrée de deuxième et troisième année sont susceptibles de varier.